

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 4 décembre 2017 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 13 novembre 2017;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Dépôt de la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2017;
 - .2 Dépôt au conseil des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - .3 Avis de motion – projet de règlement n° 17-457 fixant le taux applicable au calcul du droit de mutation suite à une transaction immobilière;
 - .4 Engagement de la municipalité pour un monde digne des enfants;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 4 décembre 2017;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la Régie de police de Memphrémagog;
- 8 Transport, voirie**
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de dérogation 2017-12 – 50 rue des Floralties;
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Avis de motion – projet de règlement n° 17-458 modifiant le règlement n° 14-417 de la gestion des matières résiduelles;
 - .2 Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de la ville de Magog;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2017-11-250)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention de retrait au point 8.1.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017 (251)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2017-12-251

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE SELON L'ÂGE DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2017.

DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires présentés par tous les membres du conseil au mois de décembre dans le délai prévu par la loi.

2017-12-252

AVIS DE MOTION (252)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par **J.P. Naud** conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le **règlement numéro n° 17-457 fixant le taux applicable au calcul du droit de mutation suite à une transaction immobilière** sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du règlement lors de son adoption, copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante de celui-ci.

Donné à Austin, ce 4 décembre 2017.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 17-457
CONCERNANT LES DROITS DE
MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU QUE la municipalité doit, en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (chapitre D-15.1), percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire;

2017-12-252

ATTENDU QUE la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* a été modifiée de manière à permettre aux municipalités de fixer, par règlement, un taux d'imposition supérieur à celui prévu au troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 2 pour toute tranche d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité considère opportun de se prévaloir de ce pouvoir;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : TAUX D'IMPOSITION

Le droit à percevoir sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité dont la base d'imposition est supérieure à 500 000 \$ est calculé, pour les tranches d'imposition qui excèdent 500 000 \$, selon les taux suivants :

1. sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ sans excéder 700 000 \$: 2 %;
2. sur la tranche de la base d'imposition qui excède 700 000 \$: 3 %.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR UN MONDE DIGNE DES ENFANTS (253)

ATTENDU l'adoption par la municipalité, à la suite d'une consultation et de réflexions conduites en 2016, d'une politique de la famille et des aînés – *Pour être Austinois à tout âge* – visant à mettre en place les conditions nécessaires pour avoir et maintenir un milieu accueillant, dynamique, sécuritaire et soucieux des besoins des uns et des autres, en particulier des enfants;

2017-12-253

ATTENDU l'accréditation de la municipalité comme Municipalité amie des enfants par le Carrefour Action municipale et Famille;

ATTENDU que la municipalité est déterminée à dynamiser la communauté et son milieu de vie ainsi qu'à harmoniser son développement avec sa vision et ses valeurs en accordant une place prépondérante à la famille et aux enfants sur son territoire;

ATTENDU les nombreuses initiatives déployées par la municipalité en faveur des enfants se développant dans son milieu.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité adhère au *Pacte pour un monde digne des enfants*, s'engageant ainsi à contribuer à l'effort collectif pour la dignité des enfants et pour assurer aux enfants un bon départ dans la vie dans un milieu soucieux de leur bien-être et de leur développement dans un environnement sain et sécuritaire au sein d'Austin, municipalité reconnue amie des enfants;
2. la municipalité actualise cet engagement dans le cadre du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés;
3. la mairesse, Lisette Maillé, soit et est autorisée par la présente à signer l'adhésion.

ADOPTÉE

2017-12-254

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES, DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (254)

Comptes payés après le 13 novembre

Salaires au net du 2017-11-02	8 786,97
Salaires au net du 2017-11-09 (pompiers octobre compris)	12 784,21
Salaires au net du 2017-11-16	8 053,02
Salaires au net du 2017-11-23	8 681,42
Salaires au net du 2017-11-30	5 914,03
Ministre du Revenu (novembre)	16 171,50
Receveur général (novembre)	6 912,98
Ministre du Revenu du Québec (ajustement TVQ 2017)	74,81
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et caserne nord)	777,06
Bell Mobilité	576,75
Infotech (acompte papeterie 2018)	2 554,17
Hydro-Québec (hôtel de ville et caserne, éclairage)	1 242,56
Xerox (location d'équipement et copies)	1 251,45
PitneyWorks (timbres)	1 149,75
Petite Caisse (décor Noël, dépenses élections, rencontres, divers)	426,65
Corridor Appalachien (contribution financière)	5 000,00
Association Pompiers Austin (don réception de Noël)	1 000,00
Carte Rona (coupe-froid - bâtiments municipaux)	60,14
Sani-Eco inc. (plastique agricole)	58,20

Guy Martineau (entretien paysager)	70,00
Participation 2017 - Circuits des Arts Memphrémagog	300,00
Comité culturel (dépenses au 15 novembre)	3 710,14
Remboursement bibliothèque et sports	630,00
Remboursement de taxes (trop perçues et modification d'évaluation)	2 033,34
Personnel (déplacements / kilométrage)	71,76
Personnel (déboursés divers)	261,85
REER employés (balance à payer 2017)	1 199,41
Total payé au 4 décembre 2017	89 752,17 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	68,93
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire, 2 ^e ligne IP - incendie)	2 163,69
Monty Sylvestre (frais légaux)	4 454,23
ADMQ (formation 2018)	1 248,63
Marché Austin (épicerie, divers)	6,94

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (mensualité, quote-part)	53 872,00
Communication Plus (piles et réparation)	1 579,40
Napa Magog (équipement, entretien camions et bornes sèches)	915,26
Lettrage Daniel Fontaine (lettrage camion)	804,83
Aréo-Feu (équipement et liquide - générateur de fumée)	904,03
Formation Savie inc (formation premiers répondants)	1 595,28
Ressorts Charland (Sherb) inc. (changement de pneus)	458,81
Centre 24-Juin (formation pompiers)	4 291,00

TRANSPORT

Excavation Stanley Mierzwinski (travaux voirie)	1 494,86
SOS Castors (service chemin North)	176,80
Les Entreprises ALJER inc (travaux voirie)	6 607,34
Robert St-Pierre (coupe d'arbres, hivérisation cimetièrre ancestral)	983,04
APSAM (formation)	45,00
Récupération L. Maillé 2016 (service ch. North)	344,93

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

Comma Imagination (photos d'archives - infographie)	1 046,27
---	----------

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

CONTRATS

Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	43 967,89
Philip Stone (contrat déneigement)	3 297,04
Paysagement L'Unick (contrat déneigement)	628,52
MTG enr (contrat déneigement)	1 059,65
Elizabeth Fancy (conciergerie novembre)	887,50
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	19 502,49

Total à payer au 4 décembre 2017 152 404,36 \$

2017-12-254

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;

3. les comptes payés au montant de **89 752,17 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 4 décembre 2017 au montant de **152 404,36 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 DÉCEMBRE 2017

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 4 décembre 2017.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2017-12-255

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG (255)

ATTENDU QUE la Régie de police de Memphrémagog a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2018, qui se résument ainsi :

Revenus totaux	9 789 600 \$
Quote-part des municipalités	8 518 100 \$
Dépenses	9 789 600 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. les prévisions budgétaires 2018 de la Régie de police de Memphrémagog soient approuvées telles que déposées;
2. la quote-part de la municipalité d'Austin se chiffrant à **664 133 \$** soit approuvée.

ADOPTÉE

2017-12-256

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-12 – 50 RUE DES FLORALIES
(256)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2017-12 pour permettre l'implantation d'une allée de circulation sur la ligne mitoyenne latérale de la propriété alors que le règlement de zonage n° 16-430 exige un dégagement minimal de la ligne latérale de 2 mètres;

ATTENDU QUE l'aliénation de l'un des lots concernés créera une non-conformité relativement à l'allée de circulation existante;

ATTENDU QUE la configuration des lots et la topographie des lieux ne permettent pas l'aménagement d'une allée individuelle pour chaque lot;

ATTENDU QUE l'option proposée est celle qui aura le moins d'incidence sur la propriété en ce qui a trait à des travaux de déblai et de déboisement;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis majoritairement favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

2017-12-256

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2017-12 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

2017-12-257

AVIS DE MOTION (257)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par **I. Couture** conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le **règlement numéro n° 17-458 modifiant le règlement n° 14-417 de la gestion des matières résiduelles** sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du règlement lors de son adoption, copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante de celui-ci.

Donné à Austin, ce 4 décembre 2017.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 17-458
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 14-417
CONCERNANT L'HEURE DE LA COLLECTE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a récemment conclu un nouveau contrat visant la collecte des matières résiduelles et qu'elle juge opportun de modifier son règlement n° 14-417 sur la gestion des matières résiduelles afin de modifier l'heure de la collecte;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIV :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

À l'article 2.1 sous **Obligations de l'occupant**, l'article 2.1.3 intitulé « Mise du contenant en bordure de chemin en prévision de la collecte » est modifié pour se lire comme suit :

L'occupant doit placer son contenant en bordure du chemin au plus tard à **6 h** le matin même de la collecte.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2017-12-258

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE MAGOG (258)

ATTENDU QUE la municipalité met à la disposition de ses citoyens une variété de services pour les aider à se départir correctement de leurs matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité donne accès à ses citoyens à l'écocentre de Magog en vertu d'une entente avec la ville de Magog;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente pour une durée d'un an.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU

d'autoriser la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale avec la ville de Magog pour une période d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

2017-12-259

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (259)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 20h.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière